

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DECEMBRE 2008

Interventions d'Anne Bullet-Ladarré

Point 1 : Marché aux fournitures et services de la restauration scolaire :

Nous regrettons que le cahier des charges proposé ne comprenne pas la collation matinale qui existait jusqu'ici pour les primaires. Nous constatons sa suppression imposée aux petits fontenaisiens sans débat.

Nous demandons que cette collation du matin soit encore possible dans l'avenir et donc prévue dans le cahier des charges.

Qu'elle soit possible mais non imposée, organisée par les écoles et les enseignants en concertation avec les parents dans l'intérêt nutritionnel des enfants.

Peut-être faut-il l'éloigner du repas de midi et la réduire pour ne pas en faire un 4^{ème} repas, mais en tous les cas, ne pas la supprimer complètement sans l'accord des conseils d'écoles, des enseignants et des parents.

Nous demandons que ces derniers partenaires soient donc consultés au sujet de la collation du matin dans les écoles primaires rapidement.

En ce qui concerne la variante d'offre intégrant les produits issus de l'agriculture biologique, nous nous étonnons que cette solution ne concerne que **2** repas par an !!!

Point 3 : Règlement des crèches :

Nous avons fait notablement changer le règlement grâce à nos remarques lors de la commission de préparation du conseil municipal.

Notamment sur 2 points :

- Que les enfants prioritaires soient ceux dont les 2 parents travaillent **et**, dans le cas de famille monoparentale, ceux dont le parent en charge travaille.
- Que les crèches demandent l'adresse des 2 parents.

Par ailleurs nous demandons :

- Pour ne pas faire de discrimination sexiste, nous demandons que, comme les règles de la langue française l'imposent, les différentes professions soient notifiées au masculin même si la majorité du personnel sera constitué de dames . Actuellement, le règlement des crèches ne parle que de « directrice », de « coordinatrice », d'« adjointe »...
- En cas de fermeture d'une crèche, il est noté dans le règlement, que : « les enfants peuvent être regroupés dans une autre structure de la ville » ; nous demandons que : « peuvent être » soit remplacé par « seront », afin que les enfants soient **toujours** accueillis par nos services municipaux.
- M. Whebi avait été choisi pour participer à la commission d'attribution des places en crèche. Étant donné qu'il a démissionné et qu'il n'y avait jamais participé, donc pas entrepris d'action spécifique, nous demandons officiellement d'être nommée à sa place.

Point 4 : Contrat éducatif local (CEL) :

Nous regrettons que la municipalité en place n'ait pas profité du changement de l'emploi du temps scolaire de l'Education Nationale (suppression des cours le samedi matin pour les écoles primaires et maternelles), pour réorganiser les activités de nos enfants.

Nous demandons que ces activités soient plus étalées pour permettre aux enfants d'avoir des journées moins chargées.

Vœu concernant le maintien des écoles maternelles déposé par la municipalité :

« Pour le maintien du placement en école maternelle des enfants dès l'âge de 2 ans. »

Actuellement, l'école offre un milieu peu adapté aux enfants de 2 ans. Ils ont encore besoin d'être maternés et sécurisés. Une journée entière d'école est très fatigante, d'ailleurs, quand les parents le peuvent, ils ne les laissent que le matin à l'école.

La France est, avec la Belgique, le seul pays européen à accepter d'accueillir à la maternelle les enfants dès l'âge de 2 ans et cela ne compense pas les déficits sociaux (bien malheureusement !) et ne garantit pas la réussite scolaire.

Les enfants de 2-3 ans nécessitent plutôt une structure adaptée à leur développement psychique.

Comme vous le savez, 2 sénateurs de l'UMP* proposent de créer des « jardins d'éveil » pour les 2-3 ans, qui seraient des structures à mi-chemin entre la crèche et l'école.

Cela nous paraît une bien meilleure idée que de se battre pour conserver obstinément un système inadapté.

Pour le bien de nos enfants, il faut en effet repenser la scolarisation des 2-3 ans et leur offrir le meilleur, c'est pourquoi nous voterons contre ce vœu.

* Monique Papon et Pierre Martin